



PROCÈS-VERBAL

Bureau Exécutif de la Ligue Centre-Val de Loire

Réunion du :	23 juillet 2026
à :	14h00
Présidence :	M. Antonio TEIXEIRA
Présents :	MM. Claude TISSIER, Jacques BLANCHET, Michel REBRIUX et Patrick BASTGEN
Excusés :	M. Jérôme MONOT (Directeur Technique Régional)
Assiste à la séance :	M. Maxime MALDENT (Directeur Administratif et Financier) Mme Floriane ARNOULT (Responsable Communication, Marketing et Évènementiel)

- Retour sur la soirée de valorisation

MM. Michel REBRIUX, Patrick BASTGEN, Jean-Michel DENONIN et Patrick LAURENT font un retour sur la soirée de valorisation.

Le bilan est très positif et les axes d'amélioration sont identifiées.

- Cérémonie pose de la première pierre – CRF Petite Mérie

Le bureau exécutif valide la date du 18 septembre 2026 pour la cérémonie de la première pierre.

L'organisation est structurée lors de ce bureau exécutif.

- Identité visuelle CRF « Petite Mérie »

Le bureau exécutif valide les axes de travaux pour la création d'une identité visuelle autour du site en construction.

- Service Clubs

Cet outil au service des clubs devient obsolète, une mise à jour par les services de la Ligue est prévue au cours de la saison 26/27 pour permettre aux clubs d'avoir accès encore plus rapidement à l'ensemble des informations nécessaires à la vie d'un club.



- **Matches EDF Espoirs**

La Ligue Centre-Val de Loire de Football en lien avec la Fédération Française de Football a le plaisir de recevoir 2 matchs de l'EDF Espoir le 3 et 6 octobre 2026 au Stade de la Source à Orléans.

Le bureau exécutif valide les actions à menées par les services de la ligue pour un excellent accueil de ces rencontres.

- **Plan de Financement pour le futur Centre Régional du Football « Petite Mérie »**

Le bureau exécutif valide l'accord de financement du Crédit Agricole et donne tous pouvoir au président de la Ligue pour la signature de cet accord de financement.

Cet accord correspondant aux pouvoirs transmis par l'Assemblée Générale pour la réalisation du projet du Centre Régional du Football.

- **Statut de l'arbitrage : Article 34.1**

Nombre de matchs à diriger par les arbitres de clubs de Nationaux (L1 – L2 – N1 – N2 – N3), qu'ils soient arbitres de la FFF, Ligue ou District :

- ✚ Pour les clubs dont l'équipe représentative évolue dans l'un des championnats listés à l'article 8.2.a), ce nombre est fixé à **17 journées (une journée s'entendant du lundi au dimanche inclus d'une même semaine quel que soit le nombre de matches arbitrés pendant cette période) dont 2 sur les 3 dernières journées des compétitions dans lesquelles les arbitres sont désignés.**
- 17 journées pour les arbitres « senior et jeunes »

Nombre de matchs à diriger par les arbitres de clubs de Ligue et District :

- ✚ Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres **ou journées** par saison. **Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage**
- 26 matchs pour les arbitres « senior » Coupes, Championnats et futsal.
- 20 matchs pour les arbitres « senior » Coupes, Championnats.
- 20 matchs pour les arbitres « senior » futsal.
- 16 matchs pour les « jeunes arbitres » (jusqu'à 22 ans) Coupes et Championnats.

Le nombre de matchs que les arbitres reçus à l'examen (FIA) en cours de saison doivent diriger est réduit à :

- 12 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus aux examens de juillet à octobre.
- 10 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus aux examens de novembre à décembre.
- 10 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus aux examens de juillet à octobre.
- 8 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus aux examens de novembre à décembre.
- 8 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus aux examens de janvier à février.
- 5 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus aux examens de janvier à février.



« Les certificats Médicaux ou arrêts de travail des arbitres, doivent être transmis à la Ligue et au District concerné dans les 15 jours maximum après leur émission. Passé ce délai, les certificats ou arrêts ne seront plus comptabilisés dans le décompte des matchs ».

- 1 week-end d'arrêt = 1 match comptabilisé
- 1 mois d'arrêt = 3 matchs de comptabilisés
- ✚ Pour donner suite à la mise en place d'une procédure commune entre les 6 Districts et la LCVL, **TOUS les arbitres (District, Ligue ou FFF) doivent envoyer OBLIGATOIREMENT les certificats de travail ou médicaux à leur District d'appartenance afin qu'ils soient saisis sur le logiciel FOOT200 pour compter au Statut de l'Arbitrage.**

Le bureau exécutif valide le nombre de matchs à effectuer par arbitre pour la saison 2026-2027 ainsi que la procédure de saisie des certificats (médicaux ou arrêts de travail).

- **Commissions**

Commission Régionale Sportive et Calendriers

Le Bureau Exécutif valide la nomination de M. Bernard ROUER, à la présidence de la Commission Régionale Sportive et des Calendriers.

Commission Régionale des Délégués et Sécurité

Le Bureau Exécutif valide la nomination de M. Thierry PERTUIS (28) en tant que délégué stagiaire.

Commission Régionale des Arbitres

Président : Nicolas SCHROEYERS

Vice-présidents : Eric DANSAULT et Fabien BRUN

Secrétaire : Damien BOUCHAILLOU

Secrétaire adjoint : Bernard ROUER (et Représentant des arbitres à la commission de discipline)

Membres institutionnels : Mickaël ANNONIER (représentant de la C.F.A.), Lucas BAUDON (C.T.A. 18-36), Grégory CHENEAU (C.T.R.A. Formation), Valentin DANSAULT (C.T.R.A. développement), Fabrice LE MEUR (C.T.A. 28-45), Mounire LYAME (représentant des arbitres au C.D. et représentant des arbitres à la commission d'appel disciplinaire), Jérôme MONOT (D.T.R.), Camille SORIANO (C.T.A 37-41)

Membres : Isabelle AUBREE (référente des féminines), Maurice BOUQUET (représentant des éducateurs), Steve CLERC (responsable des désignations et observateurs jeunes), Jean Luc DESSAY (référent du Futsal), Christian KERLOGOT (responsable des désignations seniors), Stéphane LEFEBVRE, Simon PREAUX (responsable de la commission jeunes arbitres), Bernard THOMAS (responsable des désignations des observateurs seniors) et **les 6 présidents de CDA** (CDA 18 : Francis DEMAY, CDA 28 : Alexandre CHERON, CDA 36 : Allan DEVILLE, CDA 37 : Alain DESRUTIN, CDA 41 : Laurent CZWOJDZINSKI, CDA 45 : Sébastien VEREPE)



Commission formation : Grégory CHENEAU (CTRA), Steve CLERC, Eric DANSALT (responsable de cette commission), Jean Luc DESSAY, Christian KERLOGOT, Fabrice LE MEUR, Simon PREAUX, Nicolas SCHROEYERS, Bernard THOMAS, Hugo-Rémi DE GRAAF.

Commission jeunes arbitres : Isabelle AUBREE (41), Lucas BAUDON (CTDA 18/36), Grégory CHENEAU (CTRA), Steve CLERC (responsable des désignations et des observations), Valentin DANSALT (CTDA 37/41), Hugo Rémy DE GRAAF (37), Pierre GAC (45), Jérémy LE HOT (28), Simon PREAUX (responsable de cette commission), Nicolas SCHROEYERS, Laurent VINCENT (36), Benjamin LECOQ (18).

Liste des Observateurs seniors masculins et féminins :

Fédérico Javier ARCE - Isabelle AUBREE - Amine BAHY - Raphaël BARDIOT - Dominique BERNERON
Guillaume BIGOT - Gérard BONGARD - Jean-Michel BROISSAIN - Fabien BRUN - Julien CHABOT
Morgane CHIGNARD - Steve CLERC - Guillaume COLLAS - Eric DANSALT - Jean-Noël DERNIS –
Alain DESRUTIN - Jean-Luc DESSAY - Frédéric ESTEBAN - Bertrand GATEFIN - Thomas GRAND D'ESNON
Sébastien GUILBAUD - Bérangère JOURDAIN - Christian KERLOGOT - Julien LAVERDAN - Stéphane LEFEBVRE
Fabrice LE MEUR - Philippe LOISEAU - Mounire LYAME - Sami MAKHOUL - Laurent MENON - Maxime
MESSIER - Guillaume PARADIS - Adrien PIERRAT - Simon PREAUX - Pascal RIEAU - Nicolas SCHROEYERS
Camille SORIANO - Mathieu SOUBISE - Yoann TETART

Le Bureau Exécutif valide la nomination de la Commission Régionale des Arbitres ainsi que le listing des Observateurs.

- Demande d'Exonération

Demande d'exonération du club de ST AVERTIN SP concernant un déplacement à la Ligue pour une convocation de la Commission de Disciplinaire

Le Bureau Exécutif rejette cette demande d'exonération.

**Président de séance,
Antonion TEIXEIRA**

**Secrétaire de séance,
Patrick BASTGEN**

Publié le 24/07/2026